



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

*(En exécution de l'article L. 2121-10 du Code Général
des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

JEUDI 5 MARS 2020 à 19h

ORDRE DU JOUR :

- 1) Cession d'un bâtiment communal cadastré AB n°39 sis 71 rue du Maréchal Foch
- Informations
 - Remerciements

Parmain, le 28 février 2020



Nicole DODRELLE,



Maire de Parmain.